Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260910-2026_09_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-09-07

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Monsieur Michel AUBERT, pouvoir à Monsieur Daniel GUILLOUCHE
Monsieur Jean-Paul TRECUL, pouvoir à Monsieur Ronan MASSON-BELORGEY

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Arrêt des réservations de berceaux au sein de la crèche Le P'tit Club de Pleucadeuc

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, à la suite du départ en retraite d'une assistante maternelle de la commune, et parallèlement à la création de la crèche d'entreprise Le P'tit Club à Pleucadeuc, la commune avait été sollicitée par cette structure afin de permettre la réservation de places d'accueil pour les enfants de la commune.

La commune avait répondu favorablement à cette proposition en réservant un premier berceau à compter d'octobre 2023, puis en portant cette réservation à deux berceaux à compter de février 2024.

Aujourd'hui, la poursuite de ces réservations est soumise à réflexion.

Monsieur Daniel GUILLOUCHE, adjoint aux finances, précise que ce dispositif représente actuellement une dépense de 11 095,68 € par an, et environ 29 000 € depuis le début du partenariat.

Madame Charlène JOLY indique avoir pleinement conscience du coût que représente ce service pour la commune. Elle souligne toutefois les difficultés rencontrées par les familles pour trouver un mode de garde et l'intérêt que représente cette solution pour les parents concernés.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou l'arrêt des réservations de berceaux auprès de la crèche Le P'tit Club.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'arrêt de la réservation des berceaux auprès de la crèche Le P'tit Club de Pleucadeuc, à compter de l'échéance de l'accueil des enfants actuellement présents dans ces berceaux, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 24 septembre 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.